

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 juin 2022 à 14 h 00, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.**

---

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président  
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume (*via visioconférence Teams*)  
M. André Fontaine (*via visioconférence Teams*)  
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet  
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

---

**CE-2022-668-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

---

**CE-2022-669-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2022-670-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 juin 2022, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

---

**CE-2022-671-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

**CE-2022-672-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise les conseillers Marc-André Michaud et Robert Auger à participer à la 7<sup>e</sup> édition du *Forum Développement Durable (Forum DD)* qui se tiendra à Victoriaville les 15 et 16 septembre 2022.

**QUE** les frais afférents à cet évènement soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément au règlement numéro 838 décrétant un tarif pour le remboursement à un élu d'une dépense préalablement autorisée.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2022-673-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) du 26 avril 2022.

---

**CE-2022-674-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration (CADM) du 4 mai 2022.

---

**CE-2022-675-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'*Entente de prolongation et d'amendement de bail* à intervenir entre 9150-6725 Québec inc. et la Ville de Terrebonne portant sur l'immeuble situé au 3871, rue Pascal-Gagnon, connu comme étant le lot 2 120 754 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 740 pieds carrés, pour un loyer mensuel de 1 994,82 \$, taxes incluses, pour la première année, et ce, pour une durée de deux (2) ans débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> mai 2022 et se terminant le 31 avril 2024, incluant deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, aux fins de location de locaux d'entreposage de véhicules et d'équipements pour la Direction de l'incendie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de d'entente joint au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-676-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'*Entente de prolongation et d'amendement de bail* à intervenir entre 9150-6725 Québec inc. et la Ville de Terrebonne portant sur l'immeuble situé au 3867, rue Pascal-Gagnon, connu comme étant le lot 2 120 754 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 740 pieds carrés, pour un loyer mensuel de 1 994,82 \$, taxes incluses, pour la première année, et ce, pour une durée de deux (2) ans débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> mai 2022 et se terminant le 31 avril 2024, incluant deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, aux fins de location de locaux d'entreposage de véhicules et d'équipements pour la Direction de l'incendie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de d'entente joint au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-677-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Guide de subvention pour les restaurateurs dans le cadre de la relance économique – COVID-19*.

**QUE**, sous réserve d'approbation du guide par l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), le versement d'une subvention soit autorisé pour un montant maximal de 2 500 \$, aux restaurants de Terrebonne admissibles.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit via les excédents de fonctionnement affectés ainsi qu'un amendement budgétaire.

---

#### **CE-2022-678-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à six (6) classes du primaire sur le territoire de la Ville de Terrebonne, pour l'année scolaire 2022-2023, pour la mise en œuvre de Carbone Scol'ERE par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2022-679-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2022-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

**CE-2022-680-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2022-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

**CE-2022-681-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2022-03 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., dont copie est annexée au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

**CE-2022-682-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Carl Tourangeau à titre de contremaître à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 27 juin 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

**QUE** le salaire de monsieur Tourangeau soit fixé au 4<sup>e</sup> échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

## CE-2022-683-DEC

Il est unanimement résolu :

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 12 mai 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-05-12/01	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur l'avenue des Roseaux dans la courbe, et ce, du côté du parc entre les adresses 3657 à 3683 (REQ-2022-0015208).
CTC-2022-05-12/02	Approuver la demande d'amélioration de la sécurité de la traverse piétonnière à l'intersection de la côte Terrebonne et de la 4 <sup>e</sup> Avenue, par l'ajout d'un panneau lumineux de type Kaliflash (REQ-2022-0016243).
CTC-2022-05-12/03	Approuver la demande de modification de stationnement pour le stationnement alternatif, de 7 h à 17 h les jours de semaine, sur les rues Gédéon-M.-Prévost, Saint-Sacrement, de la Saulaie et Jean-Jacques-Lauzon (REQ-2022-0017931).
CTC-2022-05-12/04	Approuver la demande d'ajout de cloches ou de blocs entre le stationnement du poste de pompage Marcel-De La Sablonnière et le stationnement des condos derrière (REQ-2022-0020119).
CTC-2022-05-12/05	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation de la traverse devant le carrefour giratoire de l'avenue Urbanova (REQ-2022-0020230).
CTC-2022-05-12/06	Approuver la demande d'interdiction de stationnement à l'intersection des rues du Canard-Noir et de l'Érable-Noir sur 5 mètres de l'intersection du côté est de la rue (REQ-2022-0021080).
CTC-2022-05-12/07	Approuver la demande d'ajout d'un arrêt à l'intersection des rues Bigras et de l'Étourneau (REQ-2022-0022531).
CTC-2022-05-12/08	Transférer à la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) la demande d'ajout de trottoirs sur la rue De La Chesnaye (REQ-2022-0021067).

## CE-2022-684-DEC

Il est unanimement résolu :

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA22-3032 à **PAVAGES MULTIPRO INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réaménagement des rues Vaillant et de La Tesserie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 235 215,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **CE-2022-685-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA22-3023 à **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réaménagement de la côte Boisée, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 597 226,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QU'**un montant provisionnel de 251 805,83 \$, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

### **CE-2022-686-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif mandate la Direction du génie afin de déposer une demande écrite auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à analyser la faisabilité de modifier la configuration des sorties 22-O et 22-E de l'autoroute 25, dans le cadre des travaux du MTQ prévus sur le pont numéro P-13941 situé sur le boulevard des Seigneurs.

**QU'**une recommandation soit transmise au MTQ concernant la gestion de la circulation pendant les travaux afin de maintenir la circulation du boulevard des Seigneurs en direction ouest et la fermeture complète de la direction est dans la zone des travaux (Scénario 1).

---

### **CE-2022-687-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif nomme, pour une période de deux (2) ans à compter du 4 juillet 2022, Gabriel Gauthier pour siéger à titre de membre du conseil local du patrimoine (CLP) de la Ville de Terrebonne.

Et ce, aux conditions suivantes :

- 1) à une vérification des antécédents par la Direction de la police;
  - 2) à la signature d'un engagement de confidentialité et de non-divulgence;
  - 3) à l'assermentation en matière d'éthique et de déontologie.
- 

### **CE-2022-688-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine l'*Entente Fête nationale du Québec 2022* entre la Ville de Terrebonne et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) incluant un soutien financier au montant de 115 000 \$ et établissant ainsi les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour la réalisation des activités d'envergure destinées à l'ensemble des citoyens de Terrebonne, afin de célébrer les festivités de la Fête nationale 2022.

**QUE** la SODECT soit autorisé à tenir les activités prévues à l'entente les 23 et 24 juin 2022, dans le stationnement adjacent au Théâtre du Vieux-Terrebonne (TVT) situé au 866, rue St Pierre et dans les parcs des Vignobles, Louis-Gilles-Ouimet et Philippe-Villeneuve selon l'horaire établi.

**QUE** le Directeur à la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2022-689-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 14 h 55.

---

---

Président

---

Greffier